

51120. LA FORESTIÈRE

Note pour Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'émet un avis très défavorable sur le projet d'extension du Parc éolien des Portes de Champagne.

Vous trouverez dans les pages qui suivent, sous forme de notes sur des thématiques différentes, un certain nombre d'arguments, d'observations, de comptes-rendus, de réflexions, mais aussi de ressentis que je vous sou mets. Ils sont, dans la très grande majorité des cas, partagés avec mes voisins et amis de La Forestière. J'espère que ces derniers viendront vous les exprimer directement lors de votre prochaine vacation à La Forestière, le 21 novembre au matin.

Il y a déjà longtemps que le problème central qui préoccupe la majorité des habitants n'est plus de prendre position pour ou contre l'éolien industriel. L'inquiétude et la colère proviennent maintenant de la saturation de notre petite région du sud-ouest Marnais où les parcs éoliens se succèdent aux parcs éoliens, et où la densité de cette industrie ne fait que croître de mois en mois. Aujourd'hui, presque tous les villages de notre communauté de communes sont concernés les uns après les autres par un saccage programmé. C'est ce déferlement de projets, qui s'est ensuite mué en une véritable invasion de machines gigantesques qui, dans un premier temps, a inquiété la population, et qui maintenant l'exaspère. La région est d'ores et déjà dénaturée : ce sont maintenant des portions entières de notre territoire qui sont occupées par des parcs éoliens comptant de nombreuses machines. Que l'on se dirige vers Troyes, ou Châlons-en-Champagne, c'est le spectacle affligeant de l'industrie importée dans nos campagnes.

J'espère que vous serez sensible aux différents courriers que je vous sou mets et souhaite que vous puissiez comprendre l'étonnement, la colère ,mais aussi le grand désarroi de la population devant cette véritable transformation de la région décrétée par l'Etat. La maîtrise de nos paysages nous échappe. Les hommes et les femmes qui, par leur travail, leur présence, ont forgé ce territoire, l'ont soigné, développé, n'ont plus la parole... Les patrons de l'éolien industriel l'ont confisquée, avec, semble t-il, une complaisante complicité des autorités de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, mes très respectueux sentiments.

Note pour Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur

Les projets du parc éolien des Portes de Champagne, tout comme son extension n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec la population

Un certain nombre de textes législatifs et réglementaires prévoient la consultation des populations concernées par la construction d'un parc éolien. La Fédération de l'Énergie Éolienne elle-même s'indigne de procédures expéditives sans concertation aucune avec les maires, les conseils municipaux et les riverains. Alors qu'elle prône "concertation, dialogue et co-construction avec l'ensemble des parties prenantes locales", elle ne peut ignorer que, sur le terrain, la réalité est toute autre.

Au village, certains d'entre nous ont encore le souvenir malheureux de ce qui s'était passé en 2012 : l'annonce de l'enquête publique n'avait fait l'objet que de très peu de publicité, distribuée de façon aléatoire. L'affichage avait été, selon les communes, au mieux partiel, voire jamais effectué (un constat d'huissier avait été fait). L'ensemble de la procédure de concertation avait été bâclée. Le signataire de ces lignes n'avait pas pu participer à l'enquête publique, qui n'avait pas été portée à ma connaissance...

On pouvait donc légitimement s'attendre, pour ce **projet d'extension** du parc éolien des Portes de Champagne, qu'une véritable concertation ait lieu. Il aurait d'ailleurs été souhaitable de disposer d'un bilan de l'exploitation du parc existant, tant sur la production électrique que sur les impacts sur l'environnement. Il n'en a rien été.

La réunion de mai 2021 avait été organisée par EdF, un matin en semaine. Aucun horaire n'étant précisé, il fallait prendre rendez-vous par téléphone avec un personnel d'EdF. Dans ces conditions, les riverains, pour la majorité d'entre eux au travail, n'ont pas été nombreux à se rendre à cette "réunion".

Nous ne pouvions entrer dans le local réservé à cet effet (la salle de la Mairie) que deux par deux, masqués, pour une durée très limitée, cernés et surveillés de près par les quatre personnes de l'équipe d'EdF qui s'était déplacée en force pour la circonstance. L'application des mesures barrière en vigueur ayant conduit le maire à limiter à six le nombre de personnes présentes en même temps dans les locaux de la mairie, il n'est jamais entré plus de deux riverains à la fois, pour une durée approximative d'un quart d'heure... Les quatre représentants de l'entreprise EdF ont ainsi pu asséner leur discours à la poignée de forestiers qui s'étaient déplacés. Ce simulacre de réunion publique, sans débat contradictoire, sans aucune dynamique de réunion, a constitué, avec la distribution de deux opuscules de propagande, la totalité de l'information délivrée à la population.

Nous ne sommes donc que quelques uns à avoir bénéficié de cette séance "d'information" misérable.

Note pour Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur

Nous n'avons jamais eu connaissance du suivi environnemental qui devait être mené à l'issue de la mise en route du parc éolien

Tout d'abord, l'article R122-14 du code de l'environnement prévoit que la décision d'autorisation d'un projet mentionne « les modalités du suivi des effets du projet sur l'environnement » mais aussi « les modalités de suivi de la réalisation des mesures » destinées à éviter les effets négatifs notables sur l'environnement ainsi que « le suivi de leurs effets sur l'environnement ». L'article 12 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif au régime ICPE des parcs éoliens prévoit qu'« Au moins une fois au cours des trois premières années de fonctionnement de l'installation puis une fois tous les dix ans, l'exploitant met en place suivi environnemental permettant notamment d'estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères due à la présence des aérogénérateurs »

Une enquête devait être menée à l'issue de la construction, puis de la mise en service du parc éolien des Portes de Champagne. A notre connaissance, aucune étude n'a été menée alors que celle-ci avait été annoncée et qu'elle était présentée comme indispensable pour conclure le projet. Elle était même présentée par Jean HEULIN, Commissaire enquêteur, comme "un préalable à l'autorisation d'exploiter". Le promoteur du parc avait donc pris des engagements qui n'ont pas été tenus.

La MRAE a pointé cette lacune. La seule évaluation de 2015, dans le cadre d'un contrôle obligatoire, confirme, s'il en était besoin, l'utilité d'une telle procédure, qui avait permis de constater une mortalité des chiroptères beaucoup plus importante que prévu.

L'omission d'un suivi environnemental régulier et précis est une faute. Dans un projet, la phase d'évaluation est censée confirmer que le projet a été bien mené car les résultats qui en étaient attendus sont bien là. Qu'en est-il exactement ? Les questions restent entières, tant sur la production électrique escomptée que sur l'impact écologique de ce parc sur l'environnement qui, finalement, n'aura jamais été précisément mesuré...

Note pour Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur

**La brochure distribuée par EdF n'est pas une brochure d'information
mais de propagande.**

Cette brochure égrène une série de contre vérités, minimise les risques de pollutions et d'atteintes à l'environnement, et tente de faire apparaître l'éolien industriel comme la solution à la crise énergétique, ce qui est pour le moins sujet à caution.

La confusion entre puissance installée et puissance délivrée (dans un rapport de 4 à 1) laisse croire à la population que le parc éolien fournira une très grosse production d'énergie électrique. Le temps de fonctionnement des éoliennes (23 à 24% du temps en moyenne) divise par 4 l'estimation optimiste d'EdF. Compte tenu de la compétence incontestable d'EdF sur toutes les questions énergétiques, il faut écarter l'hypothèse d'erreurs ou d'approximations contenues dans les publications destinées à la population : il y a manifestement la volonté de tromper les riverains.

Cette brochure évoque une production électrique du parc éolien des Portes de Champagne qui varie selon les éditions (29900 MWh/an en mai 2021, 39600 MWh/an en septembre 2022) pour un nombre constant d'éoliennes identiques. Le nombre de foyers ainsi alimentés passe de 13 500 habitants en mai 2021 à 19 000 en septembre 2022. La statistique est extrêmement trompeuse pour le non initié, qui ne sait pas que la "consommation domestique" n'inclut jamais la consommation liée au chauffage, alors que le chauffage est de loin le poste le plus énergivore dans une habitation.

La différence entre les deux documents distribués par EdF, celui d'avril 2021 et celui de septembre 2022 montre que des données chiffrées sur la production d'électricité escomptée varient fortement à la hausse, pour des installations décrites comme étant identiques et de même hauteur... il y a une anomalie qui ne peut s'expliquer que par le camouflage du changement d'un paramètre : la hauteur des machines ? La longueur des pales ?

A cet égard, la hauteur des éoliennes (150m prévus pour ces 5 nouvelles éoliennes), augmente au fur et à mesure que le temps passe. La population du village remarque avec une certaine inquiétude que nombre de parcs de la région qui prévoyaient initialement une hauteur donnée pour les machines en ont finalement construit de 30 ou 40 mètres plus hautes...

Sur un plan plus général, à aucun moment n'est abordée l'indispensable remise en marche d'unités de production d'énergies "piloteables" polluantes, telles que les centrales à gaz et à charbon, afin de s'adapter et de pallier l'intermittence de l'énergie éolienne. Sur le plan financier, on aurait été étonnés de voir pointer les bénéfices gigantesques des promoteurs, profits financés, en fin de compte, par les citoyens par le biais de la CSPE.

A aucun moment n'est abordée la très faible production des parcs éoliens : actuellement, toutes les éoliennes du département de la Somme et toutes les éoliennes du département de la Marne, qui sont les deux départements qui comptent le plus d'éoliennes, produisent à peine l'électricité générée par la seule centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine...

Les photomontages qui illustrent les pages centrales des brochures de propagande du promoteur ne semblent pas correspondre à ce que nous voyons réellement. L'utilisation de couleurs et de contrastes soigneusement choisis, les angles de prises de vue conduisent à accréditer l'idée que les pylônes de distribution d'électricité gérés par RTE (hauts de 40 à 50 mètres), tout comme les habitations, certains arbres et les poteaux télégraphiques paraissent plus hauts et visuellement plus polluants que les éoliennes qui mesurent pourtant trois , quatre ou dix fois plus.

Ces photomontages sont un mensonge... Ces méthodes avaient déjà été dénoncées il y a plus de 10 ans par Monsieur Jean HEULIN, commissaire enquêteur qui notait que "*les simulations photographiques de l'étude d'impact "enjolivent" le résultat (végétation abondante, angle de prise de vue opportunément sélectionné)*

Au total, l'ensemble des données contenues dans ces brochures est sujet à caution, qui ne vise qu'à désinformer le citoyen. Quand pourrons-nous bénéficier d'une information complète, précise, crédible à la place de ces allégations et statistiques trompeuses et mensongères ?

Note pour Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur

L'étude d'impact ornithologique pose question :

Je suis ornithologue amateur (et adhérent à la LPO depuis plus de trente ans). J'ai – certes - bien pris note de la précision avec laquelle l'étude d'impact sur la population avienne a été menée sur le site de La Forestière. A priori, elle apparaît d'une grande rigueur, en tout cas conforme aux protocoles établis par la LPO, qui avait édité en son temps un document explicitant d'une façon très précise la manière dont les enquêtes doivent être menées.

Les résultats de cette étude sont néanmoins surprenants car ils montrent une incidence modérée de la présence des éoliennes sur l'avifaune. Or, mes observations, comme celles d'amis ornithologues amateurs qui visitent notre secteur, ne concordent pas avec ce constat : la décennie qui vient de s'écouler a vu un véritable effondrement des populations d'oiseaux sur les sites de La Forestière et des Essarts le Vicomte. Je vous joins donc la liste des espèces pour lesquelles nous avons constaté soit une baisse considérable des populations, soit leur disparition pure et simple (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Bouvreuil pivoine) dans les champs situés entre les deux bourgs, et ce précisément depuis la construction du premier parc éolien des Portes de Champagne.

On note donc une baisse de la présence des espèces suivantes : Alouette des champs, Bergeronnette des ruisseaux, Bruant jaune, Effraie des clochers, Grande aigrette, Grimpereau des jardins, Grive musicienne, Gros bec casse-noyaux, Hirondelle rustique, Linotte mélodieuse, Mésange à longue queue, Mésange huppée, Milan noir, Milan royal, Pie bavarde, Pinson du nord, Rouge-queue à front blanc, Serin cini, Sizerin flammé, Tarin des aulnes, Troglodytes mignon, Vanneau huppé, Verdier (autrefois très courant).

Au niveau local, nos observations dépassent les résultats déjà alarmants des évaluations de "l'état et des tendances des espèces d'oiseaux d'Europe", évaluations qui avaient été réalisées par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la directive "Oiseaux". Couvrant la période 2013-2018, les résultats des études réalisées consolident les conclusions de la précédente évaluation. Une espèce d'oiseaux nicheurs sur trois est en déclin, en particulier parmi les espèces relativement répandues. Pour plus de la moitié de ces espèces, ce déclin représente une disparition de plus de 30 % des couples nicheurs"

Dans notre secteur, un indice indirect de la disparition des rapaces nocturnes est la prolifération de rongeurs, que chacun a pu remarquer ces dernières années. Parmi les hypothèses plausibles, je retiens celle d'un déséquilibre de la biodiversité : la corrélation s'impose avec la raréfaction d'espèces comme la chouette hulotte et la chouette effraie, que chacun peut aisément constater. Comme je l'évoquais plus haut, ces rapaces ont pu être littéralement hachés par les pales des éoliennes, mais plus probablement déserté un habitat devenu hostile. On pourrait également citer, avec une explication du même ordre, la prolifération de chenilles processionnaires dans la forêt de la Traconne (et même dans le village), causée par la disparition de leurs prédateurs naturels que sont les oiseaux et les chauves-souris.

Sans avoir pour autant tenu de macabre comptabilité des oiseaux morts, on aperçoit au pied des éoliennes des cadavres d'oiseaux, probablement tués par les pales. C'est la cause la plus évidente de la mortalité des oiseaux : ces derniers sont littéralement cisailés par les pales des éoliennes, qui se déplacent à une vitesse foudroyante.

A cet égard, l'utilisation de caméras automatiques qui se déclenchent dès qu'un animal passe à proximité, que sous ces éoliennes ont montré que de nombreux prédateurs (renards, sangliers, blaireaux, corneilles, belettes, etc...) ont pris l'habitude de venir de nuit se repaître des restes d'oiseaux morts. Aussi, le nombre de cadavres d'oiseaux décomptés lors des études ornithologiques ne représente qu'une infime partie de l'effectif des oiseaux morts, puisque les sites sont très régulièrement nettoyés par des animaux nécrophages.

Parmi les autres causes de la mortalité des oiseaux. Il faut évidemment citer la surpression de l'air au moment et à l'endroit du passage des pales, qui cause une explosion des poumons des différentes espèces qui ont le malheur de passer à leur proximité. Cette mortalité n'est que rarement comptabilisée, les oiseaux ne tombant pas immédiatement et forcément sous l'éolienne, mais parfois à quelques dizaines ou même quelques centaines de mètres. Si les enquêteurs comptabilisent les cadavres sous les éoliennes et dans les abords immédiats, ils ne cherchent pas plus loin.

Le stress est, à mon sens, une cause importante de la mortalité des oiseaux. Ce phénomène n'est guère abordé qu'en ville (pour lesquelles on dispose de nombreuses études) et sa prévalence n'est jamais prise en compte. C'est assez paradoxal quand on sait que les conseils de prudence prodigués aux ornithologues débutants s'attardent sur les risques liés aux dérangements. Effarouchés par le mouvement extrêmement rapide des pales et par le bruit des machines, les oiseaux voient se succéder sur leurs territoires ou leurs itinéraires de migration une quantité de machines qui sont autant d'obstacles à leur déplacements. Le nombre important de parcs éoliens multiplie les risques de collisions et d'apparition du stress. Les phénomènes de cumul sont, à mon sens, à prendre davantage en compte : aucune étude ne présente les risques liés à la densité excessive de parcs éoliens, qui agit comme un effet multiplicateur, voire exponentiel. Aussi avons nous pu observer ces dernières années des comportements aberrants d'oiseaux, souvent isolés, allant à l'inverse du sens de leur migration, abandonnant leur couvée, leur nid, tardant ou refusant de migrer,

En conclusion, je considère que l'impact de l'extension du parc éolien des Portes de Champagne sur l'avifaune est très largement minoré.

Note pour Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur

Le projet d'extension du parc concerne trois éoliennes dont la construction a déjà été refusée par l'administration

En 2012, le projet initial du parc éolien des Portes de Champagne comprenait quatre éoliennes implantées sur le territoire de La Forestière. L'administration n'a finalement accepté que l'implantation de deux éoliennes, refusant donc la construction de deux machines pour des raisons différentes, mais portées à la connaissance de la population : pour la première (F1), la protection des chiroptères en lisière de la forêt de la Traconne, pour la seconde (F4), l'excessive proximité du village et le risque d'une pollution sonore pour les riverains. Nous n'avons jamais eu connaissance des raisons exactes qui ont conduit à l'abandon d'une éolienne (E1) sur le territoire des Essarts le Vicomte, mais supposons que c'est à cause de sa proximité de la forêt.

Aujourd'hui, le promoteur ne semble pas faire grand cas de la décision administrative puisqu'il présente un projet d'implantation de trois nouvelles éoliennes au même endroit (ou à quelques mètres près) qu'en 2012. Le promoteur invite donc l'Etat à se déjuger en sollicitant un avis parfaitement contraire à celui qui avait été émis en son temps, en 2011.

Nous connaissons tous l'ultra puissance d'EdF, sorte d'Etat dans l'Etat, qui semble, dans le cas qui nous préoccupe, tentée de s'affranchir allègrement des décisions administratives.

Au cas où l'autorité administrative autoriserait en 2022 la construction de ces trois éoliennes, en prenant une décision totalement contraire à celle qu'elle-même avait prise dix années plus tôt, cette attitude serait infiniment inquiétante pour la population : elle ne manquerait pas d'y voir la faiblesse de l'autorité de l'Etat, et la renforcerait dans son sentiment que le pouvoir exécutif peut plaider et décider, au fil des années, une chose puis son contraire. Nos concitoyens vivent mal les situations où l'Etat ou les collectivités territoriales font, puis défont, quelquefois au fil des alternances politiques, des travaux...

Il est frappant de constater que la population du village s'est beaucoup émue de cet aspect du projet d'extension. L'idée que deux préfets d'un même département puissent donner, à quelques années d'intervalle, des avis opposés sur un problème d'aménagement du territoire apparaît comme une incongruité sans nom. D'hypothétiques discours sur l'évolution du contexte politique et énergétique du pays n'y feront rien. La population reste manifestement attachée à l'idée d'une continuité intangible des affaires de l'Etat, ce qui la tranquillise et le conforte dans sa confiance envers nos institutions. A contrario, notre population déteste les revirements, les tergiversations et les erratismes.

J'appelle donc Monsieur le Commissaire enquêteur à mesurer l'inquiétude de la population sur cette question et à transmettre à Monsieur le Préfet de la Marne les attentes de riverains en la matière.

Note pour Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur

La population du village s'est clairement prononcée contre l'implantation de nouvelles éoliennes, tout comme elle s'était déjà prononcée il y a 10 ans pour l'implantation des premières machines

La pétition initiée par notre association (Protégeons le Site de La Forestière PSLF) a recueilli 131 signatures de riverains (majeurs et résidents) qui s'opposent à l'extension du parc éolien des Portes de Champagne. La majeure partie des résidents du village (probablement 70 % de la population) sont donc opposés à l'extension de ce parc (notons qu'ils avaient, pour la quasi majorité d'entre eux, signé la pétition précédente organisée en 2011 par notre association). Seule une infime partie de la population (une dizaine de personnes ?) se dit très favorable à l'irruption de l'éolien industriel aux portes de notre village. Il s'agit sans nul doute de personnes qui sont opposées à l'utilisation du nucléaire et qu'ils nous l'ont dit.

Une frange de la population ne tient pas à s'exprimer sur cette question. La peur de représailles a souvent été évoquée lors de notre opération de porte à porte pour présenter la pétition. D'autres personnes nous ont confié qu'elles ne souhaitaient pas, et ce quelque soit le sujet abordé, émettre d'avis. Enfin, l'amitié ou les liens familiaux qui lient certains riverains à des élus de la commune semble être un obstacle au fait de rendre publique une opinion sur l'extension du parc éolien.

En 2022, après que notre présidente a consulté notre maire, qui a accepté le principe de cette pétition, ce dernier n'a pas souhaité organiser de consultation publique sur cette question, arguant que notre pétition en tenait lieu.

Les résultats de cette pétition sont nets et désormais incontournables. Le village s'oppose très majoritairement à l'extension du parc éolien. L'intérêt général est explicite.

Nous avons maintenant toutes les raisons de penser que nos élus tiendront compte de notre avis. Cependant, nous avons appris que dans certaines communes voisines, les élus se sont permis d'émettre un avis contraire à celui de leur population. Rappelons que les avis, les opinions, les besoins de la population doivent être relayés par ses élus, qui sont d'abord ses représentants, et, s'il en était besoin, que le maire est au service de l'intérêt général : Il doit faire abstraction de ses différends ou de ses affinités pour prendre des décisions.

Note pour Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur

Les maigres contreparties accordées au village par le promoteur

Certains travaux utiles à la commune qui pourraient être pris en charge par le promoteur représentent des sommes dérisoires comparées aux profits gigantesques des promoteurs. Après avoir tablé sur la cupidité des agriculteurs, Il s'agit donc, pour le promoteur, d'appâter par tous les moyens possibles le maire et les élus de la commune, la population, en particulier la moins éduquée, et donc la plus crédule et de tabler sur la naïveté du plus grand nombre possible de villageois. C'est une version moderne de l'échange inégal, de la verroterie contre l'or...

Le versement escompté de subsides versés par le promoteur à la commune incite les élus à esquisser des promesses d'aménagement du village (réfection de l'éclairage public, reconstruction du lavoir, aide au financement de restaurations de l'église, etc...). Ces travaux, qui auraient une utilité certaine, ne sont pas pour autant prioritaires. En tout cas, ils sont une maigre consolation au regard du saccage de notre cadre de vie, saccage dont les conséquences financières à long terme seront vraisemblablement considérables.

Note pour Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur

Une économie locale qui risque fort de se dégrader

Les maisons à vendre dans le village étaient, avant 2010, achetées pour 2/3 d'entre elles par des résidents locaux et 1/3 de résidents secondaires. Cette statistique, qui peut a priori sembler grossière, était pourtant assez fiable. Les proportions que j'indique ici sont celles que l'on peut retrouver concernant l'ensemble de l'habitat à La Forestière ou 2/3 des maisons sont des résidences principales et 1/3 appartiennent à des résidents secondaires.

Il apparaît que depuis 2011 les éoliennes – et elles seules - ont produit un puissant effet de repoussoir auprès d'une population potentielle de résidents secondaires. Les acheteurs de résidences secondaires, en général à la recherche d'un paysage parfaitement conservé, d'une certaine authenticité, fuient dans notre région comme ailleurs les régions polluées, industrialisées ou défigurées. Parmi les résidents secondaires déjà installés au village, la quasi-totalité confie que s'ils avaient eu à temps connaissance de l'installation d'un parc éolien aux portes du village, ils auraient cherché une maison ailleurs.

Les récents acquéreurs des maisons à vendre sont maintenant, et ce très majoritairement, ce que l'on pourrait appeler des "gens du cru", essentiellement des couples qui travaillent dans le petit bassin d'emploi de Sézanne.

La sociologie du village est donc en train d'évoluer.

Mais il apparaît également que l'économie locale est tirée par le haut par les résidents secondaires, qui consomment infiniment davantage que les "locaux". Ces "parisiens" investissent davantage dans les maisons qu'il s'agit le plus souvent de restaurer, de moderniser à grand frais. Aussi, beaucoup d'artisans du bâtiment vivent grâce à cette frange de population prête à investir beaucoup d'argent dans leur maison (plusieurs dizaines de milliers d'Euros). Ces "parisiens" consomment également beaucoup sur place, la plupart des services et des denrées étant moins chers qu'à Paris. Aussi, nombre d'entre eux rapportent à Paris leur "plein" de courses, font entretenir leur voiture dans les garages de la région,

Compte tenu de cette réalité sociologique nouvelle, Il faut s'attendre, dans un contexte local profondément modifié, à un terme difficile à préciser, à une forme de récession économique. A coup sûr, la disparition programmée des résidents secondaires ne sera pas une bonne affaire pour la région.

Note pour Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur

De l'impact sonore des éoliennes

Le bruit généré par les éoliennes, porté par les vents dominants vers notre village de La Forestière, représente la pollution jugée par nos concitoyens comme la plus importante. Les vents dominants, venant très majoritairement de l'Ouest, mais également du Nord et du Nord-ouest, propagent la pollution sonore générée par le parc éolien de Portes de Champagne dans toute la partie Ouest du village de La Forestière.

Déjà, en 2011, Jean HEULIN, commissaire enquêteur, notait que l'étude acoustique faisait apparaître des résultats à la limite des seuils réglementaires, résultats mesurés dans notre village et dans certains hameaux (La Gare, La Paimbaudière). La conclusion du commissaire enquêteur était que : "les incertitudes sont trop importantes pour accepter le risque de nuisances sonores élevées de la part des éoliennes F3 et F4 pour le bourg de La Forestière"

Le commissaire enquêteur ne s'était pas trompé : la pollution générée par l'éolienne F3 est aujourd'hui, pour la population qui réside dans la partie Ouest de notre village, extrêmement gênante. Le bruit de cette éolienne, audible dès que l'éolienne tourne, n'est pas toujours perçu avec la même intensité selon la météo locale et la direction des vents. Ce bruit se propage, selon les jours, jusqu'au centre du village. Certains riverains sont davantage gênés que d'autres, faute d'écrans formés par de grands arbres ou les maisons voisines. Mais faut-il ajouter qu'il y a, dans tous les cas de figure, un phénomène de cumul entre le bruit de l'éolienne F3 et celui généré par les 5 autres machines, plus ou moins éloignées du village.

Compte tenu de la pollution sonore actuelle, la construction de l'éolienne F4 serait catastrophique. Son bruit se cumulerait avec celui déjà existant et les seuils d'acceptabilité (aujourd'hui limites) seraient sans doute largement dépassés. Aussi convient-il de garder en mémoire la préconisation de Jean HEULIN d'éloigner d'au moins 1 Km toute éolienne des bourgs de La Forestière et des Essarts-le-Vicomte.

Le village des Essarts-le-Vicomte est, toutes proportions gardées, beaucoup moins exposé que La Forestière. Le parc éolien des Portes de Champagne est, pour nos voisins, moins impactant que ne le sont les autres parcs éoliens situés vers Nesle la Reposte ou Bouchy. Notre exposition aux vents d'Ouest explique cette réalité. Mais l'éloignement des éoliennes du bourg des Essarts, les rapproche considérablement de notre village et augmente d'autant la pollution sonore : nous craignons également le supplément de pollution sonore généré par les éoliennes A1 et A2, situées à quelques mètres de la limite entre nos deux communes.

Note pour Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur

De la zone d'exclusion

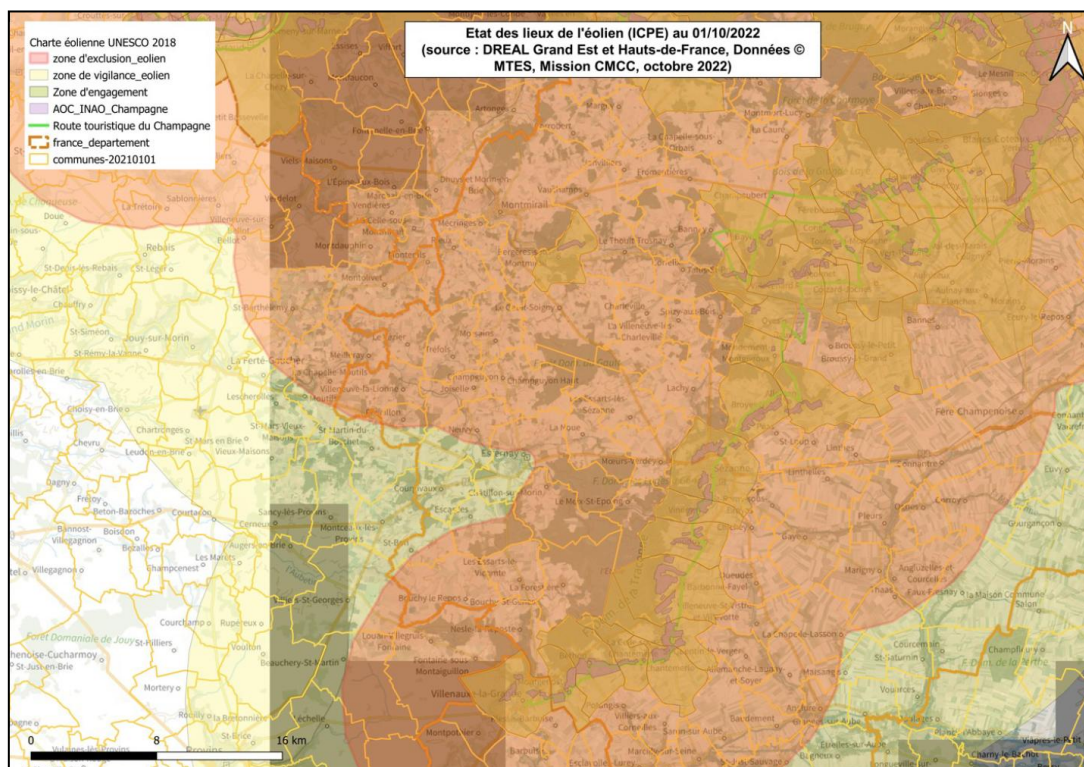
Le vignoble champenois a été classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le parc éolien des Portes de Champagne, se situe, tout comme les communes de La Forestière et des Essarts-le-Vicomte

dans une zone dite "d'exclusion". La carte ci-dessous, très récente, en fait foi.

Il est difficile de croire que les promoteurs du projet d'extension du parc éolien n'aient pas eu connaissance de ce classement. Il est encore plus difficile de concevoir que ces promoteurs puissent passer outre un classement qui intègre le vignoble champenois dans le patrimoine mondial...

En règle générale, les citoyens éprouvent de grandes difficultés à comprendre comment, dans notre société actuelle, un organisme peut jongler, contourner et tenter de se soustraire aux obligations qui ont été édictées, de passer outre les protections qui ont été posées, enfin de déroger aux règles qui ont été décidées et qui doivent être applicables à tous.



Note pour Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur

De la relecture du rapport du Commissaire enquêteur de 2011

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous ai récemment rencontré lors de la permanence que vous teniez dans les locaux de la Mairie de La Forestière. Lors de cet entretien, je me suis permis de reprendre et de commenter les conclusions de l'enquête publique menée il y a onze ans par Monsieur Jean HEULIN, enquête préalable à la construction du Parc éolien des Portes de Champagne, qui eut lieu du 4 janvier au 3 février 2011.

Dans le rapport de cette enquête, on peut extraire de la section "Conclusion et avis" un grand nombre de remarques, de mentions et de commentaires qui sont toujours d'actualité. En effet, si le contexte politique, économique et énergétique du pays à évolué, le contexte local - géographique et humain - du village reste le même. Les préconisations que contient ce rapport restent d'autant plus d'actualité qu'il s'agit aujourd'hui de densifier le parc éolien existant et donc d'aggraver considérablement les risques visuels, sonores, esthétiques qui avaient été, à l'époque, évalués.

Ce rapport évoque également un certain nombre d'engagements que devait tenir l'exploitant. Or, ces engagements n'ont, pour aucun d'entre eux, été tenus. Le contrat moral qui lie l'exploitant à la population du village est donc caduc.

Vous trouverez ci-après un certain nombre de réflexions du Commissaire enquêteur "de l'époque" qui sont tirées de son rapport (les citations sont en italique). Vous voudrez bien noter d'emblée qu'il ne s'agit là que d'une partie des appréciations négatives ou critiques sur ce qui n'était, à l'époque, qu'un projet de parc éolien.

En page 12,

"Une évaluation indépendante, périodique et publique de l'impact des machines sur leur environnement. Un tel dispositif contractualisé devrait être un préalable à l'autorisation d'exploiter". Cette préconisation n'a été suivie d'aucun effet.

Page 13

"La surface de la ZDE en cause est restreinte car enserrée entre deux bourgs, distants de 2,4 Km environ, et la forêt de le Traconne. Cette étroitesse est patente par rapport aux ZDE voisines de la plaine de champagne. Jean HEULIN ajoute "il me paraît évident et regrettable qu'une ZDE aussi restreinte compte tenu des ses voisinages immédiats est inévitablement source de nuisances pour tout son environnement"

"L'aspect visuel du site est déjà lourdement "défiguré" par la ligne THT de RTE dont les pylônes culminent à plus de 45 m près de la gare. Il n'y a donc pas de risque de déflorer un paysage vierge de toute construction industrielle"

"Les simulations photographiques de l'étude d'impact "enjolivent" le résultat (végétation abondante, angle de prise de vue opportunément sélectionné...)

Page 14

Après avoir noté que les éoliennes sont des objets "mobiles et sonores", qu'"elles seront aux vents dominants de La Forestière", "**Les éoliennes me paraissent trop proches des bourgs : il conviendrait de les éloigner d'au moins 1 Km**"

"L'impact sonore est évoqué ; les tableaux récapitulatifs font apparaître plusieurs résultats à la limite des seuils réglementairement acceptables"

Page 15 :

JH "Dès lors, j'estime

- que les incertitudes sont trop importantes pour accepter le risque de nuisances sonores élevées de la part des éoliennes F3 et F4 pour le bourg de La Forestière

- que le mode de fonctionnement bridé doit être automatique pour TOUTES les éoliennes du parc dès lors que les mesures réelles de bruits l'exigeront, notamment pour les hameaux de la Gare et de la Paimbaudière"

Il est ensuite question d'engagements formels de l'exploitant pour remédier aux perturbations u parc sur la réception des TV. Malheureusement, Il n'y a jamais eu d'engagements en ce domaine...

Dans le paragraphe e/impact humain, JH note "une prise en compte insuffisante de la densité de l'habitat, lors de la décision fondatrice d e créer une ZDE entre deux bourgs proches"

Page 16

JH : "je partage l'avis des propriétaires immobiliers qui redoutent une chute de la valeur de leur bien quand celui-ci est en vue des éoliennes"

Dans le paragraphe g/impact faunistique, JH qualifie les "conclusions d'"optimistes" et ajoute "qu'il convient de majorer les craintes et exigences en ce domaine"

Page 17

"En conséquence, je suis défavorable à toute implantation d'éolienne à moins de 200m des espaces boisés de statut public ou ayant acquis, à la date de mise en service des éoliennes, la classification d'espace boisé classé"

"Au global, mes préconisations relatives à l'implantation des éoliennes sont donc :

- **Approbaton du recul prévu de 700m minimum par rapport à toute habitation**
- **Recul porté& à 1000 m minimum par rapport aux bourgs"**

En conclusion, il apparait que les avis et préconisations présentées par Jean HEULIN il y a 11 ans restent parfaitement d'actualité. Il faut également retenir que le commissaire enquêteur a souligné dans les études d'impact la sous évaluation chronique des pollutions et gênes créées par la construction des machines.